



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**Province de Québec**  
**MRC de La Mitis**  
**Municipalité de Sainte-Luce**

Séance ordinaire des membres du conseil tenue en présentiel à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent à Sainte-Luce (secteur Luceville), le jeudi 18 novembre 2021 à 20 h 02, à laquelle sont présents :

Les conseillers, monsieur Ovila Soucy, madame Sandra Bérubé, monsieur Joël Gagnon, monsieur Victor Carrier, monsieur Rodrigue St-Laurent et madame Marie Côté sont présents dans la salle, tous formant quorum sous la présidence de la maire, madame Micheline Barriault qui est aussi présente dans la salle.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphane Forest, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé et le directeur des travaux publics, monsieur Gilles Langlois, sont également présents dans la salle.

### ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVI**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et correction
4. **FINANCES**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
  - 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement
  - 4.3 Adoption des comptes à payer au fonds de roulement
  - 4.4 Adoption des comptes à payer relativement à l'entente avec le MSP
  - 4.5 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
  - 4.6 Appropriation du surplus non affecté
  - 4.7 Emprunt au fonds de roulement
  - 4.8 Vérificateur externe - Mandat pour 2021
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Rémunération des élus - Jetons de présence - Abolition
  - 5.2 Réorganisation du poste d'agent(e) au développement et aux communications
  - 5.3 Centraide - Campagne 2021 - Don
6. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
  - 6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - Lot 3 464 508 (route du Fleuve Est)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- 6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 19, route du Fleuve Ouest
- 6.3 Amendement au zonage - Lot 5 086 623 (rue Irénée-Thibault)
- 6.4 Demande de peinture murale «Oiseau» - Opportunité
- 7. LOISIRS**
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 9.1 Véhicule «unité d'urgence» - Achat
  - 9.2 Équipe de recherche et de sauvetage la Grande-Ourse - Entente - Autorisation de signature
  - 9.3 Résilience côtière - Entente avec Sainte-Flavie - Prêt d'une ressource
- 10. CORRESPONDANCE**
- 11. AFFAIRES NOUVELLES**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. FERMETURE DE LA SÉANCE**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRE**

La maire, madame Micheline Barriault, procède à l'ouverture de la séance et présente un résumé des points saillants de son programme. Les nouveaux élus se présentent à tour de rôle.

2021-11-314

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Joël Gagnon, appuyé par monsieur Victor Carrier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVI**

2021-11-315

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et correction**

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy, appuyé par madame Marie Côté et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit et est accepté, en tenant compte du correctif apporté à la résolution 2021-10-312, concernant le numéro de lot erroné. Ce dernier a été inscrit comme étant le numéro de lot «3 464 360» dans le titre de la résolution et «3 464 390» dans le premier considérant, mais aurait dû être le numéro de lot 3 464 630 pour toute cette résolution.



No de résolution  
ou annotation

2021-11-316

2021-11-317

2021-11-318

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 4. FINANCES

#### 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Rodrigue St-Laurent, appuyé par madame Sandra Bérubé et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 11 656 à 11 769, au montant de 418 318,64 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. Il est a noté que les chèques numéros 10 767, 10 771, 10 772, 10 958 et 11 338 adoptés lors de séances antérieures sont annulés. De plus, les frais de déplacement sont au montant de 881.49 \$ et la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 99 727,73 \$ sont acceptées.

Je, soussigné, Stéphane Forest, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

---

Stéphane Forest  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement

Il est proposé par monsieur Rodrigue St-Laurent, appuyé par monsieur Joël Gagnon et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 728 et 729, au montant de 50 129,76 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Stéphane Forest, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

---

Stéphane Forest,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### 4.3 Adoption des comptes à payer au fonds de roulement

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy, appuyé par monsieur Victor Carrier et unanimement résolu que le compte présenté au fonds de roulement, soit le chèque numéro 230, au montant de 2 000 \$ soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je, soussigné, Stéphane Forest, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée par la municipalité de Sainte-Luce.

---

Stéphane Forest  
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-11-319

#### **4.4 Adoption des comptes à payer relativement à l'entente avec le Ministère de la Sécurité publique (MSP) Prévention**

Il est proposé par madame Sandra Bérubé, appuyé par monsieur Joël Gagnon et unanimement résolu que les comptes présentés au compte MSP Prévention, soit les chèques numéros 111 à 121 au montant de 631 481,92 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Stéphane Forest, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

---

Stéphane Forest  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **4.5 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales**

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe dépose l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 11 novembre 2021.

2021-11-320

#### **4.6 Appropriation du surplus non affecté**

Il est proposé par monsieur Rodrigue St-Laurent, appuyé par monsieur Victor Carrier et unanimement résolu qu'une somme de 2 279 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement.

2021-11-321

#### **4.7 Emprunt au fonds de roulement**

Il est proposé par monsieur Victor Carrier, appuyé par monsieur Rodrigue St-Laurent et unanimement résolu qu'une somme de 53 077,81 \$ soit empruntée au fonds de roulement pour un terme de cinq (5) ans et qu'une autre somme de 1 826,26 \$ soit empruntée au fonds de roulement pour un terme de cinq (5) ans.

2021-11-322

#### **4.8 Vérificateur externe - Mandat pour 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers 2020 de la municipalité ont été déposés lors de la séance du conseil du 4 octobre 2021;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la nomination de notre vérificateur externe pour l'année 2021 et de lui confier le mandat de préparer les états financiers 2021.

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de mandat et d'honoraires de RAYMOND CHABOT GRANT THORTON, datée du 6 octobre 2021, pour un montant de 12 400 \$, soit 200 \$ de plus qu'en 2020;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Ovila Soucy, appuyé par monsieur Joël Gagnon et unanimement résolu :

Nommer la firme RAYMOND CHABOT GRANT THORTON à titre de vérificateur externe de la municipalité, pour l'année financière 2021 et confier à celle-ci le mandat d'audit du rapport financier et du taux global de taxation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, et ce, pour un montant de 12 400 \$, avant taxes, le tout suivant le document intitulé «*Confirmation d'honoraires*» préparé par monsieur Michel Cavanagh et madame Caroline Plourde, en date du 6 octobre 2021;

Autoriser la maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le(la) maire suppléant(e) et la directrice générale adjointe et à signer tout document pour donner suite à la présente résolution.

Ce montant est imputé à même le poste budgétaire numéro 02 13000 413.

### 5. ADMINISTRATION

#### 5.1 Rémunération des élus - Jetons de présence - Abolition

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement R-2018-255 concernant la rémunération des élus stipule à ses articles 3, 4 et 5, que les élus ont droit à une rémunération de présence pour participer à divers types de rencontres;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus désirent indiquer dès à présent leur intention d'abroger cette forme de rémunération communément appelée «jetons de présence»;

**CONSIDÉRANT** que les élus désirent réinvestir les économies générées par cette décision dans le soutien aux organismes de la municipalité et dans des projets communautaires;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Joël Gagnon, appuyé par madame Marie Côté et unanimement résolu de demander à la direction générale de préparer une modification réglementaire au règlement R-2018-255 concernant la rémunération des élus, afin d'abolir la rémunération de 75 \$, aujourd'hui indexée, pour la participation des élus à divers rencontres et comités.

2021-11-323



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### AMENDEMENT :

Monsieur Ovila Soucy demande d'ouvrir un compte spécial pour que les économies réalisées soient placées dans un fonds destiné à abaisser diverses dettes lors de leurs échéances.

L'amendement ci-dessus relaté n'étant pas appuyé, il n'est donc pas débattu.

Le vote est demandé:

Ovila Soucy - Contre  
Sandra Bérubé - Pour  
Joël Gagnon – Pour  
Victor Carrier – Pour  
Rodrigue St-Laurent - Pour  
Marie Côté - Pour

Avec 5 VOTES POUR et 1 vote CONTRE, la présente résolution est ACCEPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, sans amendement.

2021-11-324

### **5.2 Réorganisation du poste d'agent(e) au développement et aux communications**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de trouver une solution afin de pourvoir à nos responsabilités en matière de développement économique;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun d'annuler l'offre d'emploi temporaire du poste d'agent(e) au développement et aux communications et de réorganiser ce poste;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Sandra Bérubé, appuyé par monsieur Victor Carrier et unanimement résolu d'annuler l'offre d'emploi temporaire du poste d'agent(e) au développement et aux communications et de procéder à une réorganisation dudit poste.

2021-11-325

### **5.3 Centraide - Campagne 2021 - Don**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui à la campagne Centraide 2021, afin de verser un don corporatif;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Sandra Bérubé, appuyé par madame Marie Côté et unanimement résolu d'autoriser à Centraide, pour sa campagne 2021, le versement d'un don corporatif de 200 \$.

Ce montant est imputé à même le poste budgétaire numéro 02 19000 970.



No de résolution  
ou annotation

2021-11-326

2021-11-327

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

#### 6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Lot 3 464 508 (route du Fleuve Est)

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet de recevoir favorablement le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du lot 3 464 508, tel que décrit précédemment;

**CONSIDÉRANT** le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété située sur la route du Fleuve Est, étant constituée du lot 3 464 508 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4078-29-9964, à l'effet de permettre la construction d'une résidence de tourisme de deux étages;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est implanté de telle sorte que les propriétaires des terrains voisins conservent leur percée visuelle sur le Fleuve Saint-Laurent et sur l'Église de Sainte-Luce;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment principal est implanté de telle sorte que sa volumétrie (forme, hauteur, largeur et profondeur) apparaît du même ordre que celle des bâtiments voisins, excluant les maisons mobiles et les roulottes;

**CONSIDÉRANT QUE** les bâtiments complémentaires sont préférablement annexés au bâtiment principal, à un mur arrière ou à un mur latéral, avec un recul par rapport au mur avant;

**CONSIDÉRANT QUE** les matériaux de revêtement sont de nature apparentée ou uniformes sur l'ensemble des façades des bâtiments;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par monsieur Ovila Soucy, appuyé par monsieur Victor Carrier et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du lot 3 464 508, tel que décrit précédemment.

#### 6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 19, route du Fleuve Ouest

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet de recevoir favorablement le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du 19, route du Fleuve Ouest tel que décrit précédemment ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du 19, route du Fleuve Ouest, étant constituée du lot 3 689 187 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 3979-71-7910, à l'effet de permettre l'ajout d'une nouvelle enseigne sur la façade du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enseigne est d'une forme, d'un style et d'un volume appropriés au style du bâtiment;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** l'affichage évite de nuire à d'autres activités ou à d'autres fonctions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'affichage contribue à la composition d'un environnement visuel harmonieux;

**POUR CES MOTIFS**, Il est proposé par monsieur Ovila Soucy, appuyé par monsieur Rodrigue St-Laurent et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du 19, route du Fleuve Ouest, tel que décrit précédemment.

2021-11-328

### 6.3 Amendement au zonage - Lot 5 086 623 (rue Irénée-Thibault)

**CONSIDÉRANT QUE** la demande pour un amendement au zonage présentée pour changer le numéro de la zone de deux terrains, étant constituée des lots 5 086 622 et 5 086 623 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous les matricules 4277-70-9193 et 4277-81-0806, à l'effet d'autoriser le déplacement des limites de la zone 320 (MTF) vers l'est afin d'inclure les lots 5 086 622 et 5 086 623 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous les matricules 4277-70-9193 et 4277-81-0806 à l'intérieur de cette zone et ainsi de réduire en conséquence la délimitation de la zone 319 (HMD);

**CONSIDÉRANT QUE** les terrains sont contigus à la zone 320 (MTF);

**CONSIDÉRANT QUE** dans la zone 320 (MTF), la classe d'usage « Public IV » est autorisée en usage principal;

**CONSIDÉRANT QUE** le citoyen veut ultérieurement construire une résidence sur le même lot (5 086 623) où sera construit le garage;

**CONSIDÉRANT QUE** le citoyen a fait parvenir un plan projet d'implantation, préparé par Olivier Pelletier, arpenteur-géomètre et que les implantations du garage privé isolé et de la résidence sont conformes;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Sandra Bérubé, appuyé par monsieur Rodrigue St-Laurent et unanimement résolu d'accepter la demande d'amendement au zonage, telle que décrite précédemment.

Un projet de règlement devra être présenté à un conseil ultérieur.

Une offre de service sera demandée à la MRC de la Mitis pour la réalisation du projet de règlement.

2021-11-329

### 6.4 Demande de peinture murale «Oiseau» - Opportunité

**CONSIDÉRANT** la demande de «murale oiseau» d'utiliser un mur sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Luce, afin d'y créer une murale peinte, en date du 17 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus désirent offrir le mur sud du quai de Sainte-Luce, comme emplacement pour la réalisation d'une œuvre peinte (type murale) sous le thème des oiseaux marins;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Sandra Bérubé, appuyé par madame Marie Côté et unanimement résolu d'offrir à murale oiseau, à l'attention de madame Julia Derdour, de réaliser une peinture murale sur le côté sud du quai de Sainte-Luce, situé à l'Anse-aux-Coques, sous le thème des oiseaux marins, avec une peinture résistante à l'eau salée.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-11-330

#### 9.1 Véhicule «unité d'urgence» - Achat

**CONSIDÉRANT QUE** notre camion «unité d'urgence» qui sert de poste de commandement lors des incendie est rendu au bout de sa vie utile;

**CONSIDÉRANT QUE** des réparations à la structure de plus de 2 500 \$ doivent être effectuées sous quoi il ne sera plus certifié;

**CONSIDÉRANT QUE** le précédent conseil avait été informé que la Municipalité de Saint-Siméon dans Charlevoix offrait en vente un camion Chevrolet Express 3500, 2008 pour un prix de 8 500 \$ plus les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**avec l'accord des deux (2) candidats à la mairie, nous avons déposé un acompte de 2 000 \$ sur le véhicule;

**CONSIDÉRANT QUE** le véhicule faisant l'objet de la présente résolution est dix-huit (18) ans plus récent que le nôtre.

**CONSIDÉRANT QUE** notre directeur du service incendie et notre mécanicien recommandent ledit achat après avoir procédé à l'inspection de celui-ci;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Ovila Soucy, appuyé par monsieur Victor Carrier et unanimement résolu :

Procéder à l'achat auprès de la Municipalité de Sainte-Siméon, pour un montant de 8 500 \$ plus les taxes, moins l'acompte de 2 000 \$, d'un véhicule d'urgence de marque Chevrolet Express 3500, année 2008, le tout, tel qu'il appert du contrat de vente;

Autoriser la maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le(la) maire suppléant(e) et la directrice générale adjointe et à signer tout document pour donner suite à la présente résolution.

Ce montant est imputé à même le poste budgétaire numéro 23 03011 300.

2021-11-331

#### 9.2 Équipe de recherche et de sauvetage la Grande-Orse - Entente - Autorisation de signature

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'un atelier du conseil en août dernier, les élus ont autorisé que l'OSBL la Grande-Orse s'installe dans le local laissé libre à la caserne incendie par le Club des 50 ans et plus de Luceville, lequel est maintenant installé à la salle L'Étourneau à notre centre communautaire;



No de résolution  
ou annotation

2021-11-332

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** l'OSBL la Grande-Ourse a été expulsé des locaux qu'il occupait à la Ville de Rimouski. De plus, certains bénévoles de cette équipe vont participer à nos équipes de bénévoles en matière de mesures d'urgence en sécurité civile;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Rodrigue St-Laurent, appuyé par monsieur Joël Gagnon et unanimement résolu :

Entériner l'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Luce et l'Équipe de recherche et de sauvetage la Grande-Ourse, suivant les termes et conditions du document soumis;

Autoriser la signature de ladite entente par la maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le(la) maire suppléant(e) et la directrice générale adjointe et à signer tout document pour donner suite à la présente entente.

### 9.3 Résilience côtière - Entente avec Sainte-Flavie - Prêt d'une ressource

**CONSIDÉRANT QU'**en juin et juillet 2021, la Municipalité de Sainte-Flavie nous a prêté, un jour par semaine, durant 10 semaines, sa chargée de projet en résilience côtière;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande de leur part afin de prêter notre ressource, un jour par semaine à la Municipalité de Sainte-Flavie;

**CONSIDÉRANT QUE** notre ressource travaille 4 jours par semaine;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de retourner la pareille à notre voisine qui vient de perdre temporairement sa ressource;

**CONSIDÉRANT QUE** notre offre serait d'une journée par semaine, selon un horaire variable, préalablement communiqué au directeur général et à notre chargée de projet, et ce, suivant les mêmes termes et conditions que l'entente intervenue avec Sainte-Flavie cette année;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Victor Carrier, appuyé par madame Marie Côté et unanimement résolu d'autoriser le prêt de notre chargée de projet en résilience côtière à la Municipalité de Sainte-Flavie, suivant les termes et conditions de l'entente soumise par la Municipalité de Sainte-Flavie, en date du 15 novembre 2021.

Autoriser la signature de ladite entente par la maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le(la) maire suppléant(e) et la directrice générale adjointe et à signer tout document pour donner suite à la présente entente.

### 10. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance à présenter.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions à 21 h 14

Steve Tremblay :

- Prêt du local à l'OSBL Équipe de recherche et sauvetage la Grande-Ourse
- Nouveau système audio pour la salle du conseil

Christian Pelletier :

- Marché public – Personne(s) ressource(s) au sein du conseil ou avec l'agente de développement

Fernand Cyr :

- Sentier pour permettre la traverse des enfants entre les rues Eudore-Allard et Tibo – Sécurité – Circulation sur la route 132

Gaston Gaudreault :

- Félicitations aux nouveaux élus
- Demande de bien gérer l'argent des contribuables

Michel Desrosiers :

- Félicitations aux élus
- Prolongement de l'autoroute 20 suite à la déclaration du maire de Trois-Pistoles

La maire, madame Micheline Barriault et le conseiller, monsieur Ovila Soucy, répondent aux questions des citoyens.

Fin de la période de question à 21 h 37.

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Joël Gagnon, appuyé par madame Sandra Bérubé et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée, il est 21 h 37.

Je, Micheline Barriault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Barriault

Maire

Micheline Barriault

Maire

Stéphane Forest  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier

2021-11-333